

## > Editorial



Madame, Monsieur,  
Chers adhérents,

Depuis plusieurs années, que ce soit à travers le concours d'idées "Habiter en Somme" en 2007, le séminaire sur l'innovation en milieu rural en 2012, le Trait d'Union sur les "quartiers durables" en 2013 et bien sûr au travers de bon nombre de ses actions quotidiennes, le CAUE a toujours été particulièrement attaché au développement durable des nombreuses "petites" communes qui constituent en majorité l'identité de notre territoire.

Bien que les évolutions législatives incitent, sans doute à bon escient, à s'organiser à des échelles de territoire plus larges, je pense naturellement au SCoT et au PLUi, les communes ont toujours la possibilité de créer des dynamiques de projets au bénéfice du maintien de leur attractivité.

A travers la prise de parole d'élus de proximité, c'est ce que nous avons souhaité illustrer dans cette publication. Je les remercie très vivement de leur contribution.

Ce Trait d'Union est aussi l'occasion de présenter le lauréat du Grand Prix d'Architecture des Hauts de France 2018 organisé par la Maison de l'Architecture.

Très bonne lecture à toutes et tous.

Hubert de Jenlis,  
Président du CAUE de la Somme

## Qualité architecturale et densité *Facteurs de revitalisation des communes rurales et périurbaines ?*

### ARCHITECTURE

Dès lors qu'il n'apparaît plus possible pour une commune de s'étendre dans les zones agricoles, son centre présente certainement d'autres possibilités de mener une opération, de taille plus modeste tout en offrant des solutions d'avenir à la portée des communes tant rurales que périurbaines.

Dans le cadre du PLUi, les communes sont invitées à repérer les "dents creuses" en zone urbaine "U" : bâtiments agricoles, commerciaux ou industriels vacants sont autant d'opportunités pour favoriser des opérations de logements et de services sans étendre la commune. Proposer des logements pour les plus âgées et les plus jeunes, soutenir la mixité et le lien social, optimiser et animer les espaces publics ou encore dynamiser commerces et services... constituent autant d'enjeux pour ces communes.

La création architecturale doit aussi répondre à ce besoin d'ancrer le village dans le 21<sup>e</sup> siècle.

Le sujet est illustré par des "opérations villageoises contemporaines" qui présentent une nouvelle offre de logements et de services, une densité et une qualité architecturale comme autant de facteurs de son dynamisme et de son développement.



*Le béguinage de Vieille Eglise (62), création de l'architecte Pierre Bernard, a reçu le Grand Prix d'Architecture des Hauts de France*

## Sommaire

p 1 Qualité architecturale  
et densité

p 2 et 3 Opérations villageoises  
contemporaines

p 4 Grand Prix d'Architecture des Hauts de France  
L'info du CIDOC



## Guy PENAUD, Maire de Glisy

*On ne mène pas qu'un projet de rénovation de centre-bourg ; c'est aussi un projet social et humain garantissant à chacun un accès privilégié à toutes les prestations*

**Glisy (700 habitants) est située à quelques kilomètres d'Amiens. Depuis 20 ans, la commune s'étend sur ses limites et opère des acquisitions foncières au centre du village. Vous y avez créé des services et du logement locatif, contrainte réglementaire ou conviction ?**

C'est une conviction naturellement, partagée avec mon prédécesseur, qu'un village doit se développer avec des connexions faciles vers son centre et préserver la vitalité du centre ancien. On a aménagé 4 arrêts de bus dans le centre et des liaisons piétonnes et cyclables vers les autres équipements : cimetière, étang, salle polyvalente... Il faut veiller aux propriétés idéalement situées et recourir au droit de préemption qui peut être instauré dans

le cadre d'un PLU. Le "béguinage" est une opération communale sur deux propriétés entre la mairie-école et l'entrée d'un nouveau quartier. Aujourd'hui 13 personnes y vivent (au lieu de 3 avant) et l'association "centre de bourg" est chargée de créer dans l'ancienne grange du lien social par des activités culturelles et une épicerie / dépôt de pain.



*A Glisy, le "béguinage" est composé d'un équipement public de proximité et de 8 logements dont 4 pour personnes âgées autour d'un jardin partagé, un square et un parking collectifs. Studio Ranson-Bernier architectes 2016.*



### Quel a été votre parti architectural ?

Nous tenons à conserver les bâtiments "particuliers" soit parce qu'ils témoignent de la tradition comme la grange en front à rue soit parce qu'ils sont uniques comme la grande maison à deux étages, même si ça nous coûte plus cher de les réhabiliter que de les démonter !

L'architecte conçoit à la fois l'architecture des logements neufs ainsi celle des espaces extérieurs : voie piétonne, jardin et square partagés, stationnement. L'ensemble doit faciliter l'accessibilité et la convivialité pour tous. C'est aussi cela la "qualité architecturale".



## Jean-Claude BILLOT, Maire de Ferrières

*Quand la capacité d'autofinancement de la commune est faible, avoir une réserve foncière au cœur du village est stratégique pour le développement de la commune et la préservation du lien social*

**Ferrières (470 habitants) est située à 10 km d'Amiens. La commune prend possession en 2000 d'une ferme voisine de la mairie, contrainte ou opportunité ?**

Quand la capacité d'autofinancement d'un village est faible, avoir une réserve foncière au cœur du village est stratégique pour le développement de la commune et la préservation du lien social. Rassembler les quelques équipements publics, c'est maintenir une activité continue qui s'adresse à tous. On a commencé avec une bibliothèque et un secrétariat de mairie, puis 5 logements locatifs sociaux et un atelier communal avec la Société Immobilière Picarde. Enfin, en 2016 un centre de loisirs permanent, une bibliothèque plus grande et deux salles de réunion. La densité n'est pas un problème si tout est bien pensé au départ et la gestion au quotidien bien organisée.



*A Ferrières : une ferme transformée en 5 logements, bibliothèque, atelier municipal, SIP - Boucault architecte 2007 ; un centre de loisirs, Cailliez-Bénil architecte 2016.*

### Quel a été votre parti architectural ?

On est proche d'un Monument Historique donc on privilégie de conserver ce qui existe... La structure de la grange sur la rue ne se prêtait pas à la création de nombreux logements, on a accepté de la démonter si l'architecte créait un bâtiment neuf en reprenant le gabarit de l'ancien. Le hangar datait de l'après-guerre avec une structure en béton surmontée d'une vaste charpente en bois, il est conservé avec une isolation thermique extérieure.

A partir d'une structure existante et contrainte, l'architecte doit avoir le talent d'imaginer et de créer l'architecture intérieure et recomposer les façades, c'est aussi ça, l'architecture "d'aujourd'hui".



## Emmanuel DELAHAYE, Maire de Mons Boubert

*Il ne faut pas de l'architecture "de ville" à la campagne, l'architecte doit créer de l'architecture "de campagne" de même qualité qu'en ville*

**Mons Boubert (540 habitants) est située près de la Baie de Somme. Après l'amélioration du cadre de vie, vous réalisez des opérations de logements et de services en cœur de village. Quelles sont vos motivations et vos exigences ?**

Créer du logement locatif social et de nouveaux services en milieu rural, c'est offrir à nos enfants la possibilité de rester au village, accueillir des jeunes qui n'ont pas encore les moyens d'accéder à la propriété, des enfants qui vont dans nos écoles, des adolescents qui trouveront un lieu accueillant pour se réunir. On a acquis la ferme voisine de la mairie pour l'étendre et créer 8 logements, une ferme près de l'église

pour créer un café et 3 autres logements. Conjuguer logements et services au centre du village, avec une certaine densité, est un bon compromis d'intégration sociale et d'animation communale. On va créer un café sous le label "bistrot de pays", c'est un équipement public avec une gestion privée alors on exige qu'il soit un centre de vie communale accueillant pour tous.

### Quel a été votre parti architectural ?

Je suis vigilant à préserver le patrimoine car il fait l'identité de la commune et son attractivité touristique. Il faut toutefois rester lucide entre la préservation du patrimoine et les réalités réglementaires du logement

social ou des établissements recevant du public.

Si on fait le choix du neuf, il ne faut pas de l'architecture "de ville" à la campagne, l'architecte doit créer de l'architecture "de campagne" de même qualité qu'en ville. Cela passe par l'insertion paysagère des constructions neuves, les couleurs, les matériaux, l'emplacement du bâti dans le terrain. Contrairement à ce que l'on croit, il faut "banaliser" les logements sociaux pour ne pas stigmatiser les familles qui les occupent, à ce titre l'architecture doit contribuer à intégrer la population qui l'habite.



*A Mons Boubert, la densité de 28 logements à l'hectare est compensée par la proximité des espaces publics : 6 logements neufs, 2 logements dans l'ancienne mairie, une mairie neuve et un poulailler partagé ! Habitat 62/59 - Arnaud Zisseler architecte 2013.*

## Pierre BERNARD, Architecte à Amiens, Lauréat 2018

*Les choix en matière de formes architecturales traduisent notre connaissance fine du village, de son histoire et nos intentions pour les personnes qui y vivent*



**Vieille Eglise (1 400 habitants) est située près de Calais (62). Vous y avez réalisé un béguinage en centre-bourg qui vient de recevoir le Grand Prix d'Architecture. Quel a été votre parti architectural ?**

Le projet débute en 2007, par le paysage ! Une étude avec les paysagistes Venacque-Leblanc. Nous avons étudié l'eau, l'air, la plaine et ces habitations traditionnelles protégées du vent d'ouest par leurs pignons, les matières et les volumes de ces belles constructions. Puis, on nous a sollicités pour étudier une résidence "Séniors". On s'est alors souvenu des "béguinages", une forme urbaine traditionnelle en Europe du nord. Ce sont des communautés religieuses en centre-ville, des enclos qui rassemblent de petits logements autour d'un jardin.

A Vieille Eglise, le terrain près du centre est bordé d'un grand fossé drainant. Après le paysage et l'histoire, on a formulé une proposition sociale : vivre bien à la fois ensemble et seul chez soi. Elle se traduit par différents choix d'architecture : plusieurs logements réunis dans une unité de voisinage sous forme de longère formant un lieu de vie partagé ; la même brique au sol et en façade comme un prolongement naturel entre l'intérieur et l'extérieur du logement, une salle commune et un verger à l'usage des résidents, une place pour les villageois... Les formes architecturales traduisent notre connaissance fine du village, de son histoire et nos intentions pour les personnes qui y vivent. C'est une approche esthétique autant qu'humaine qui s'inspire de la modénature de la brique, une volumétrie délicate avec quelques hauteurs saillantes à l'emplacement d'un moulin à vent, un mur de clôture qui protège une population vulnérable sans l'enfermer... L'architecture transcrit une façon d'habiter ensemble un paysage, un village, un âge (le grand âge).



*A Vieille Eglise, le "béguinage" est composé d'une salle commune, 15 logements pour personnes âgées autour d'un jardin partagé. Agence Pierre Bernard architectes 2011.*

## L'info du CIDOC

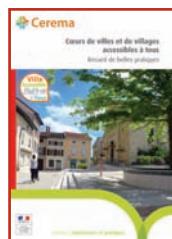
Plus d'infos sur le portail : [www.cidoc.fr](http://www.cidoc.fr)

Le Centre d'Information et de Documentation (CIDOC) du CAUE offre l'accès à un fonds documentaire riche de plus de 15 000 références, avec possibilité d'emprunt : ouvrages, guides, études, revues.

Catalogue consultable sur le portail : [www.cidoc80.fr](http://www.cidoc80.fr) et actualités disponibles sur notre site : [www.caue80.fr](http://www.caue80.fr)



Aménager durablement des petites communes : écoquartiers en milieu rural ? CERTU, 2011, 209 p.



Cœurs de villes et de villages accessibles à tous Recueil de belles pratiques CEREMA, 2018, 230 p.



Habiter en Somme ! Une vision renouvelée de l'habitat à l'heure du développement durable CAUE 80, 2009, 84 p.



Vivre ensemble autrement, écovillages, habitat groupé, écoquartiers Ed. Ulmer, 2009, 143 p.

Rédaction : Grégory Villain - Thérèse Rauwel / Conception graphique : Emmanuelle Carlier  
© CAUE de la Somme - Décembre 2018